



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 1090, RUE DU RIVAGE

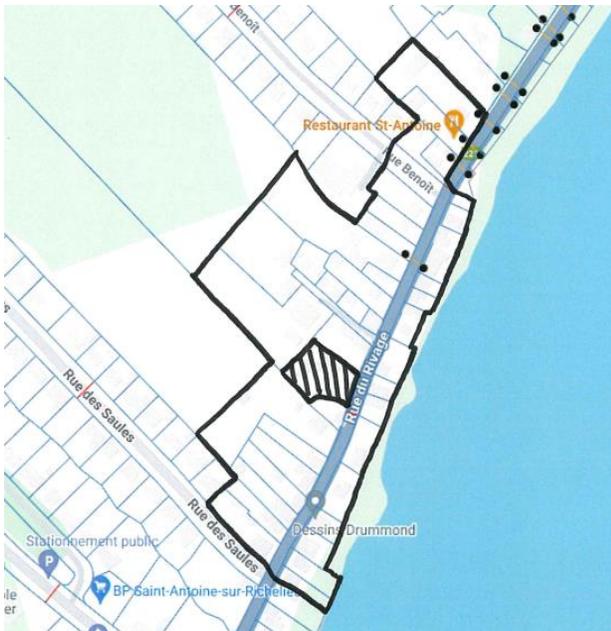
À toutes les personnes intéressées par :

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage d'atelier d'horlogerie (non ouvert au public) dans le bâtiment accessoire et l'usage de commerce d'horlogerie dans le sous-sol du bâtiment principal du 1090, rue du rivage, et ce, en vertu du « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » numéro 2009-009;

Les changements visent à déroger au Règlement de zonage numéro 2009-002, notamment quant aux éléments suivants :

- Usage commercial (CA-4 et CA-6);

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone R-7 et CR-4, soit du 1161, rue du Rivage jusqu'au 1132, rue du Rivage et ce, incluant les propriétés de la rue Mauger.



Le projet particulier vise la zone et les zones contiguës illustrées :

Légende

-  Zone(s) contiguës
-  Zones visée(s)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le PPCMOI du 1090, rue du Rivage.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 janvier 2024 à **19 h 45**, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) expliquera le projet et ses effets. Il entendra les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer;

Toute personne intéressée peut se présenter en personne à l'assemblée publique, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage ou transmettre ses commentaires par écrit à la Municipalité au plus tard le 16 janvier à 16 h à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées.

Par courriel : municipalite@sasr.ca

Par courrier : Municipalité de Saint-Antoine-Sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0



Saint-Antoine-sur-Richelieu

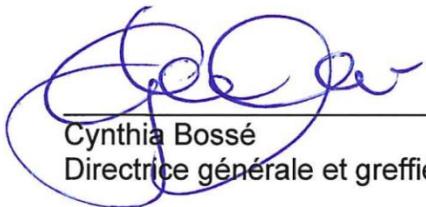
Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée à la Municipalité dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'entrée principale.

Les personnes souhaitant obtenir les renseignements relatifs à ce projet particulier peuvent s'adresser au bureau municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet, aux heures ordinaires du bureau, afin de consulter les documents.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement au numéro de téléphone 450-787-3497 (poste 4) ou par l'adresse courriel suivante : urbanisme@sasr.ca

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 21^e jour de décembre 2023



Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière